



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 2051

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son ministère face à la proposition de l'assemblée des conseils économiques et sociaux régionaux de France relative à la mise en place d'actions formatives à l'orientation à destination des enseignants, formateurs et chefs d'établissement, tant dans leur formation initiale qu'au cours de leur formation continue (initiation à la démarche d'éducation à l'orientation, meilleure connaissance des milieux professionnels et des systèmes de formation, sensibilisation aux inégalités liées au genre et à l'origine sociale).

Texte de la réponse

L'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en institut universitaire de formation des maîtres rappelle que l'une des missions des enseignants est de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de leurs élèves, notamment en les aidant à construire leur projet d'orientation. Afin de permettre aux enseignants d'assurer leur mission d'aide à l'orientation, la formation professionnelle des maîtres en IUFM comporte une initiation au fonctionnement des entreprises et à la diversité des métiers. Cette formation complète l'expérience en entreprise désormais exigée de tout futur professeur pour accéder à la titularisation. À l'issue de leur formation initiale, les professeurs sont aptes à prendre en compte la diversité des élèves, à les évaluer, à coopérer avec les parents et les partenaires de l'école. Ils connaissent les dispositifs d'aide à l'insertion des élèves et les différentes voies dans lesquelles ceux-ci peuvent s'engager. Dans chaque collège ou lycée, l'éducation à l'orientation est une dimension importante de l'action éducative. Elle s'inscrit dans un processus continu engagé dès les premières années du collège et implique l'ensemble de l'équipe éducative. Les modalités de mise en oeuvre de l'éducation à l'orientation sont décrites dans le volet information-orientation du projet d'établissement. Le développement des démarches éducatives d'orientation au sein des établissements scolaires est accompagné par la formation de l'ensemble des acteurs. Au niveau national, le site internet Eduscol de la direction générale de l'enseignement scolaire propose des informations et des ressources aux personnels impliqués dans l'orientation des élèves. Au niveau académique, des actions de formation continue sont organisées dans le cadre des plans académiques de formation. En 2005-2006, l'une des priorités nationales pour la formation continue des enseignants était l'accompagnement de la mise en place des modules de découverte professionnelle au collège, mesure qui s'inscrit dans l'éducation à l'orientation. La circulaire de décembre 2006 relative à la mise en place d'un entretien d'orientation au bénéfice des élèves de troisième demandait aussi expressément aux autorités académiques d'accompagner ce dispositif par des actions permettant notamment aux professeurs principaux de s'approprier la démarche.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2051

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 août 2007, page 5120

Réponse publiée le : 2 octobre 2007, page 5989